

25<sup>c</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SITUATION

L'Allemagne défend sa peau !... Oui, comme l'escarpe qui vient d'abattre sa victime et que les gendarmes trouvent, le browning fumant au poing, près du cadavre étendu ! Lui aussi peut dire qu'il défend sa peau. Personne n'estimera pourtant que les gendarmes sont des agresseurs !

La propagande allemande a deux publics : le public étranger et le public allemand. Mais elle n'est pas embarrassée pour si peu. Elle a des mensonges pour tous les usages. Parmi ceux qu'elle fabrique pour l'usage interne, il en est un qu'elle répète souvent. L'Allemagne, dit-elle aux Allemands, combat pour sa peau !... Si l'on y regarde bien, cette affirmation est mensongère moins par ce qu'elle dit que par ce qu'elle omet de dire.

L'Allemand combat pour sa peau ! Peut-être bien, mais cela ne lui serait pas arrivé si elle n'avait pas d'abord voulu avoir la peau des autres. Tous les pays et guerre défendent leur existence ! Seulement, les uns sont exposés à la perdre parce qu'ils ont voulu tuer les autres et les autres parce qu'ils n'ont pas voulu être tués. Cela fait tout de même une certaine différence.

La propagande allemande destinée à la consommation intérieure, qui proteste si énergiquement contre la guerre, oublie en effet de souligner ce mince détail qu'il n'y aurait pas eu de guerre si elle ne l'avait pas faite à la Pologne ! Maintenant qu'elle a assassiné ce pays, après deux ou trois ans, elle s'ingénie contre ceux qui ne veulent pas subir le même sort et qui l'ont mise dans la nécessité de défendre sa peau !

Oui, mais l'escarpe qui vient d'abattre sa victime et que les gendarmes trouvent, le browning fumant au poing près du cadavre étendu, lui aussi, s'il ne veut pas se rendre, peut dire qu'il défend sa peau. Personne n'estimera pourtant que les gendarmes sont des agresseurs.

Tel est très exactement le cas de l'Allemagne ! « L'histoire jugera ! » Ce fut, rapporté par le Livre Jaune, le dernier salut que M. Caulondre, ambassadeur de France, adressa à M. von Ribbentrop en prenant congé de lui. Il répondait ainsi à ce marchand de faux champagne qui prétendait que les responsables de la guerre c'était nous !

En attendant l'histoire, qui n'est pas pressée, le monde a déjà porté son jugement. Toutes les voix qui se sont élevées ont condamné l'Allemagne et dénoncé sa responsabilité.

Pas seulement celle du gouvernement mais aussi celle du peuple allemand, complice actif et volontaire. A cet égard, nous lisons avec une réelle satisfaction une note parue dans le dernier Bulletin d'Information que publie l'ambassade britannique en France.

Elle signale « le changement récent et si profond qui s'est produit (en Grande-Bretagne) dans le sentiment public à l'égard de l'Allemagne ». Au commencement de la guerre, on inclinait généralement à considérer l'hitlérisme comme le seul ennemi. Sous l'influence de cette opinion, le gouvernement britannique s'efforça d'atteindre le peuple allemand par dessus son gouvernement et il fit répandre des tracts par des avions sur les villes du Reich. Depuis lors, le doute a envahi les esprits sur l'effet de ces tracts et l'on a renoncé à ces tentatives à la question suivante s'est posée à tous les esprits : « Doit-on faire une différence entre le peuple allemand et son gouvernement actuel ? » Et ceux qui répondent par la négative sont maintenant la majorité, dit le Bulletin d'Information. Et vous pouvez être certain, ajoutons-nous, qu'ils seront l'unanimité quand on interrogera les soldats britanniques qui auront combattu sur notre front. Et leur témoignage, fondé sur ce qu'ils auront vu, vaudra bien quelque chose.

Ceux qui soutiennent cette opinion en Angleterre la fondent sur des arguments historiques, psychologiques et politiques. Le Bulletin d'Information nous en fournit quelques-uns : « L'idée que l'Angleterre n'est pas en guerre avec le peuple allemand

est une idée dangereuse, déclare Lord Trenchard à la Chambre des Lords, Hitler et son gouvernement représentent le peuple allemand. La pensée allemande est matérialiste et nous faisons la guerre pour en finir avec cette mentalité. C'est pour quoi il faut battre le peuple allemand dans son propre pays ! » Le général Aspinall-Oglander ajoute que « le matérialisme allemand se situe dans le culte de la force brutale, un esprit agressif et la croyance que la force prime le droit. »

D'après Sir Warren Fisher, tout cela peut se résumer dans la formule centenaire du prussianisme qu'il qualifie « une incarnation du démon ». Hitler, dit-il, n'a fait que lui donner un nouveau nom, mais ce serait « un non-sens historique de croire qu'Hitler est un être à part dans le peuple allemand. » De même, le général Ernest Swinton dit que « le peuple allemand a fait de Hitler son chancelier parce qu'Hitler a su faire appel à sa philosophie de la vie, à sa foi dans la supériorité allemande et à la mission mystique qui commande à l'Allemagne de gouverner le monde et d'imposer la culture allemande à toute l'humanité. »

Citons encore le Field Marshall Sir Philip Chetwode, rappelant « les millions de jeunes gens allemands qui ont approuvé avec enthousiasme le rapt de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne aussi bien que les horreurs commises dans les camps de concentration, de même qu'ils ont ardemment approuvé l'intention d'Hitler de préparer le même sort pour la France et l'Angleterre. »

Et le Bulletin d'Information de l'ambassade britannique conclut avec tous ces orateurs que l'Angleterre ne peut s'offrir le luxe de subtils distinctions : c'est bien contre l'Allemagne que nous nous battons !

Nos amis Anglais tenaient beaucoup à leurs illusions ; leur était pénible de se persuader qu'une si abominable régression humaine n'était pas seulement le fait de quelques criminels devenus par surprise et par effraction les maîtres d'un grand peuple. Ils étaient disposés à penser que les Allemands, victimes eux aussi de la force, supportaient en gémissant le joug d'Hitler et de sa bande et qu'ils salueraient la victoire des Alliés comme une libération.

Ils commencent à voir les choses comme elles sont et leurs yeux s'ouvrent à la réalité. Cela nous fait espérer qu'au moment voulu on ne retombera pas dans les erreurs funestes qui, de 1920 à 1938, nous ont valu la renaissance du fléau et qui seraient un véritable crime contre l'humanité. Cette fois, ce sera sérieux et dans ce sens la propagande hitlérienne ne ment qu'à moitié en disant à son peuple qu'il défend sa vie, du moins telle qu'il l'a comprise et pratiquée jusqu'ici comme un perpétuel attentat contre la liberté, les biens et la vie des autres !

### EMILE LAPORTE. LES PRISES FRANCO-ANGLAISES EN 4 MOIS

Si l'on dit que le total des prises de guerre alliées se monte, en cette fin de décembre, à 870.000 tonnes de marchandises, ces chiffres ne représentent rien pour l'imagination.

En voici une évaluation concrète : Pour transporter la quantité de pétrole saisie par la France et l'Angleterre, il faudrait 600 trains, comprenant 30.000 wagons ; 640 trains et 32.000 wagons seraient nécessaires pour transporter les métaux et le total de contrebande saisie remplirait 116.500 wagons ou 2.330 trains. Si l'on disposait ces wagons en file, la distance couverte (900 kilomètres) représenterait à peu près Paris-Marseille.

## Informations

### Les buts de guerre de la France

Le discours prononcé par le président Daladier au Sénat est considéré comme l'exposé le plus précis fait jusqu'à présent des buts de guerre de la France. Il faut auparavant obtenir des garanties positives et matérielles de sécurité. Il faut mettre la France et le monde « à l'abri du retour de cette politique de rapine et de proie » qui est celle de l'hitlérisme. C'est pour cela que les soldats se battent. Mais ces garanties positives et matérielles une fois assurées il faudra que la communauté internationale soit organisée sur une base plus vaste que la base actuelle. Le président Daladier indique certains des points essentiels de cette organisation nouvelle : 1° Elle doit assurer aux hommes une entière liberté de circulation ; 2° Elle doit permettre un large et facile échange de marchandises ; 3° Elle peut utilement comprendre un système fédératif entre les diverses nations de l'Europe. Ainsi, ce tableau est conforme aux idées directrices du Saint-Siège, en ce qu'il assure le triomphe, suivant l'expression même du président, « des hautes valeurs morales sans lesquelles il n'y aurait pas de civilisation ».

### Hitler préparerait une tentative de paix !

Le correspondant diplomatique de la « Sunday Dispatch » se dit en mesure d'annoncer qu'au cours des deux prochaines semaines, l'Allemagne fera une nouvelle tentative pour terminer la guerre avec l'Angleterre et la France. Ce sera par des intermédiaires, précise-t-il, que les conditions de paix allemandes parviendront aux alliés. Selon l'habitude de Hitler, ces conditions seront accompagnées de menaces. Cette fois-ci, l'Allemagne laissera entendre que si les alliés repoussent son offre, il ouvrira immédiatement des négociations avec la Russie en vue de la conclusion d'une alliance complète. En prévision de cette éventualité, l'Allemagne insiste auprès de la Russie pour que Molotov se rende à Berlin au cours de sa prochaine quinzaine.

### Des ballons-navires

Le Sunday Chronicle déclare que des ballons-navires (balloon ships), qui seraient construits actuellement dans les chantiers navals anglais, constitueraient une des réponses des alliés à la menace navale des nazis. Ils ne peuvent être coulés, ni par les mines, ni par les torpilles. Quelques-uns de leurs compartiments sous l'eau sont remplis d'air comprimé. Les ballons-navires ont été inventés par M. Yourkevich, directeur du bureau français des constructions navales, qui a établi les plans du « Normandie ».

### Atrocités allemandes

Les Allemands ont fusillé à Varsovie le professeur Biologieski, physicien de renommée mondiale, qui était candidat au prix Nobel et qui avait présidé en 1938 le Congrès international des physiciens. M. Biologieski, professeur à l'Ecole polytechnique, occupait à la Commission de collaboration intellectuelle auprès de la S.D.N. le siège laissé vacant par la mort de Mme Curie.

### Le séisme d'Anatolie

L'étendue de la catastrophe provoquée en Anatolie par le tremblement de terre de mercredi dépasse encore ce que l'on faisait prévoir les premiers renseignements parvenus d'Ankara. On estime aujourd'hui que le nombre des morts se monte à 6.000 ou 7.000. La population d'Erdzindjian, en particulier, aurait été la plus éprouvée par le séisme. Selon un télégramme de l'envoyé spécial du « Tan », un dénombrement très fidèle des victimes, morts et blessés, atteindrait le chiffre de 30.000, dont 10.000 pour la seule région d'Erdzindjian.

### Dix fois plus d'obus qu'en 1914

M. Leslie Burgin, ministre des fournitures de guerre de la Grande-Bretagne, a annoncé que le ministre de l'armement français doit venir à Londres, le mois prochain, pour s'entretenir avec lui des questions d'approvisionnement intéressant les deux pays. M. Burgin a déclaré, d'autre part, que, depuis le début de la guerre, la Grande-Bretagne avait doublé sa production d'obus et que le rendement actuel était dix fois supérieur à celui de la période correspondante pendant la dernière guerre.

### La S.D.N. congédie du personnel !

En raison des mesures d'économie pratiquées depuis un an, 147 fonctionnaires de la Société des Nations, appartenant à toutes les catégories, viennent d'être reçus leur avis de congédiement pour suppression de poste. Parmi eux figure M. Sokoline, sous-secrétaire général de la S.D.N., qui était le seul fonctionnaire soviétique de l'Institut genevois.

### Les pertes russes en Finlande

Suivant des informations finlandaises de bonne source, les pertes russes depuis le début des hostilités sont les suivantes : prisonniers, 5.000 ; tanks détruits, 270 ; avions abattus, 125. On évalue à 25.000 le chiffre des tués.

### Le vote du budget

La Chambre, réunie samedi soir à minuit, a examiné le budget, en troisième lecture. M. Jemmy Schmidt communique les décisions de la Commission des finances : Dépenses : 79 milliards 889.137.098 fr. Recettes : 79 milliards 961.183.112 fr. Excédent des recettes : 72 milliards 46.014 fr. L'ensemble est voté à l'unanimité des 525 votants. Les Chambres se réuniront le 9 janvier 1940.

### Communiqué officiel

N° 238. — Journée calme. N° 239. — Rien à signaler sur l'ensemble du front.

### EN PEU DE MOTS...

— La Coopérative de blés des producteurs bretons, dont le siège social est à Rennes, vient de faire remettre au président du Conseil une somme de 100.000 francs pour être affectés à la défense nationale.

— Le Comité pour les alliés a décidé d'ériger à Punta del Esta (Uruguay) un monument commémoratif de la victoire navale britannique du 13 décembre.

— Les statistiques pour les 9 premiers mois de l'année financière font apparaître, en Angleterre, dans les finances nationales, un déficit de 56 milliards 585 millions de francs.

— Le capitaine de Moissac, juge d'instruction près le troisième tribunal militaire de Paris, a rejeté une trentaine de demandes de mise en liberté provisoire, déposées par des députés communistes qui sont, en ce moment, détenus à la prison de la Santé.

— L'Angleterre va appeler de nouvelles classes sous les drapeaux, au début de la nouvelle année : elles comprendront les jeunes gens de 27 et 28 ans.

— D'après le « Daily Mail », un navire de guerre français aurait coulé un sous-marin allemand au large de la côte espagnole.

## NOS ÉCHOS

### Histoire de fou.

Marlin avait gardé sa barbe pendant les vingt années qu'il venait de passer dans l'Asile. Guéri, il était libéré aujourd'hui, et il avait voulu se faire une petite visite, observer à la loupe par la lucelle qui tenait au-dessus de sa hauteur de menton. Alors, au moment de couper la tête !

### Porteur ! Porteur !

Les nouveaux tarifs perçus par les porteurs de la S.N.C.F. de remorques sont assez appréciables. Remorques qui coûtent 3 francs, pour le porteur d'une petite valise, observent à 307 pour un seul veau de fait de 45 centimètres de hauteur.

### Misogynie.

La différence essentielle entre l'homme et la femme, appliquant l'autre jour ce jeune homme à sa femme anglaise à un vieil anglais, par ses paradoxes, est que l'homme apprend plaisir à faire souffrir, ce qu'il aime, au lieu que la femme se réjouit de tourmenter ceux qui la souffrent, nous avons aussi bien des exemples.

### Devinette.

C'est le rédacteur en chef d'un petit journal du front qui a écrit cette devinette en nous demandant de proposer à nos lecteurs de le parer à l'aide de la ligne Maginot. « Quel est l'animal le plus utile pour notre défense ? » Ne cherchez pas à le deviner. Pourquoi ? Parce que vous ne mangez avant qu'il ne passe de la tête.

### Prévoyance.

C'est tout à fait remarquable, la prévoyance de l'Etat, qui l'autre jour notre vieillesse, nous a regardé comme elle a regardé nos enfants et comment pouvait-elle songer à nous ? Y a-t-il des milliers d'années que nous mettrions des lunettes !

## Chronique du Lot

### Code de la famille

Dans un de nos précédents numéros nous avons publié une note annonçant une prime de 2.000 francs versée au ménage pour le premier enfant légitime, né viable, dans les deux premières années du mariage.

Cette prime sera versée par la Caisse de Compensation du Commerce, de l'Industrie et des Professions libérales du Lot tant pour les salariés que pour les employeurs de ces professions.

La loi du 29 juillet 1939 en application au 1<sup>er</sup> janvier 1940, fait une obligation pour les employeurs de s'affilier pour leur propre compte à la Caisse à laquelle ils adhèrent pour leurs salariés ; ils profiteront aussi de tous les avantages prévus par la loi du 11 mars 1932.

Une Caisse accordant les mêmes droits aux travailleurs « indépendants » du commerce, de l'industrie et des professions libérales, fonctionnera également à la date de ce 1<sup>er</sup> janvier 1940. La contribution et l'affiliation seront obligatoires quelle que soit la situation de famille de ces travailleurs.

### Pour les petits exploitants agricoles

Le « Journal Officiel » publie un décret relatif aux allocations spéciales aux petits exploitants agricoles et artisans ruraux.

Ce décret décide notamment que pour le deuxième semestre de l'année 1939, l'allocation spéciale à verser, conformément au décret du 22 juin 1939, aux chefs d'exploitation et aux artisans ruraux est fixée à 80 francs par enfant bénéficiaire à la charge des dits exploitants et artisans ruraux à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1939.

Pour les agriculteurs chargés de famille, utilisant la main-d'œuvre salariée, cette allocation spéciale, afférente au deuxième semestre, ne peut être versée aux bénéficiaires que par l'intermédiaire de la caisse agricole d'allocations familiales agréée à laquelle les dits bénéficiaires sont affiliés pour les ouvriers qu'ils occupent.

### Les méseventures du traité de Stuttgart

Ces jours derniers une personne de la Corrèze ayant entendu parler au poste de Stuttgart, un soi-disant lieutenant Delon, du 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie, instituteur en Corrèze, qui venait d'être fait prisonnier, s'empressa d'avertir, avec tous les ménagements possibles, la mère de celui-ci qui habitait le même village qu'elle.

La pauvre femme éplorée n'eut rien de plus pressé, dès qu'elle connut la triste nouvelle, que de téléphoner à sa belle-fille, institutrice dans la haute Corrèze, et, jugez de la surprise de la pauvre femme, lorsque sa bru lui répondit que la chose était impossible, puisque le lieutenant Delon venait, quelques instants plus tôt d'arriver en permission.

Le traité de Stuttgart n'a vraiment pas de chance dans le choix de ses prétendus prisonniers.

### Cour régionale des pensions

M. Germain, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Agen, est nommé pour l'année 1940, président de la Cour régionale des pensions d'Agen. MM. Dupuy et Médus, conseillers, sont nommés membres de la dite cour.

### Le record pour les prix Cognac-Jay

C'est, affirme-t-on, le canton de Latronquière qui détient le record pour le prix Cognac-Jay décerné aux familles nombreuses.

Effectivement, M. Maz t, de Pontveny-Calviac, qui vient d'obtenir pour sa belle famille un prix de 8.000 francs est le 5<sup>e</sup> bénéficiaire, pour le canton, de cette généreuse dotation.

Les quatre autres lauréats, encore vivants et qui totalisent ensemble 51 enfants, tous de santé robuste, ont touché trois prix de 25.000 francs et un de 20.000 francs.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux à ces belles familles.

### Une décision du Comité de la chasse

Le Comité national de la chasse fait connaître que par télégramme officiel aux préfets et aux conservateurs des eaux et forêts, le ministre de l'Agriculture a dispensé du permis de chasse les permissionnaires de la zone des armées qui participeraient à des destructions régulières d'animaux nuisibles.

### La situation des mobilisés des classes anciennes et des mobilisés pères de famille

Nous publions ci-dessous le texte de la lettre adressée par M. le Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, à M. René Besse, Député de Cahors, Ministre des Anciens Combattants et Pensionnés.

« Monsieur le Ministre, « Vous avez bien voulu me transmettre un vœu du Conseil général du Lot tendant à ce qu'il soit tenu compte dans les affectations des réservistes, de la situation des pères de famille, ayant négligé de faire en temps voulu la déclaration de la naissance de leurs enfants.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question a déjà retenu mon attention.

« C'est ainsi que les intéressés, pères de 6 enfants et plus, ont déjà été libérés. Ceux de 4 et 5 enfants le seront prochainement. Par ailleurs, les pères de 2 et 3 enfants, susceptibles d'être rattachés aux classes 1910 et 1911 le seront également par la suite.

« Enfin, un reclassement général des autres réservistes va être progressivement poursuivi et il sera tenu compte dans leur affectation des classes auxquelles ils seraient alors assimilés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, les assurances de ma haute considération. »

### La perception des patentes en 1940

Le Ministre des finances communique : L'article 9 de la loi de finances prévoit, pour l'exercice 1940, que la contribution des patentes ne sera due que par quarts. Cet article est indépendant de l'engagement pris par le Ministre des finances de réaliser à bref délai la suppression totale de la patente.

Les mesures qui doivent aboutir à cette suppression sont actuellement à l'étude pour être soumises au Parlement.

Des instructions ont d'ailleurs été données aux contrôleurs des contributions directes pour que les patentes des marchands forains, qui sont exigibles par anticipation, ne soient d'ores et déjà pas perçues.

### Le prix des tabacs

L'« Officiel » publie un arrêté du Ministre des finances fixant le prix moyen des tabacs indigènes légers de la récolte 1939, notamment pour le département du Lot.

Les tabacs seront classés en 7 catégories pour chaque variété. Seront payés au même prix les tabacs corsés de la même récolte cultivés dans le département du Lot, et qui seront classés en quatre qualités pour chaque variété. Les caractères généraux de chacune de ces qualités sont les suivantes :

1<sup>re</sup> qualité : Feuilles saines, mûres, à nervures peu prononcées et peu tourmentées, à tissu gommeux élastique résistant, ni troué, ni déchiré, longueur minimum, 45 centimètres ;

2<sup>e</sup> qualité : Feuilles saines, mûres, peu charpentées, à tissu gommeux résistant, de couleur marron ou marron foncé ; longueur minimum, 40 centimètres (quelques trous et quelques déchirures du parenchyme sont tolérés) ;

3<sup>e</sup> qualité : Feuilles saines ou légèrement dépréciées de toutes dimensions et de toutes colorations, à l'exclusion du vert poireau, mais non dépourvues de maturité ni de gomme, à nervures plus ou moins fortes ou tourmentées et ne pouvant, du fait de la longueur, ou de la coloration, ou de la charpente, ou des dépréciations, être classées dans les deux premières qualités ;

4<sup>e</sup> qualité : a) Feuilles de coloration vert poireau ; b) feuilles dépourvues de maturité, feuilles dépréciées par la fermentation, la grêle, les insectes, etc., mais encore utilisables pour fabrications.

### Les cartes d'invité pour l'année 1940

Le ministère des Anciens Combattants communique : Comme suite à un accord intervenu avec la S.N.C.F., les cartes d'invité de fer, qui ont été émises en vertu de l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 1939, continueront d'être utilisées jusqu'au 31 décembre 1940.



Le vin pour nos soldats

Dans une lettre adressée à M. Edouard Daladier, les sénateurs Mario Rouston et Portmann, au nom des membres du Groupe viticole du Sénat, attirent l'attention du président du Conseil, ministre de la guerre, sur la fourniture du vin aux armées, tant au point de vue de la quantité que de la qualité.

Il était dit dans la presse, sous forme de communication officielle, rappellent les deux honorables sénateurs, qu'un litre de vin était distribué journalièrement aux soldats.

Or, dans la plupart des secteurs, la ration réglementaire n'est pas distribuée aux hommes.

En particulier, plusieurs parlementaires, au cours de leur mission dans la zone des armées, ont pu se rendre compte de la mauvaise qualité distribuée aux hommes. Et MM. Rouston et Portmann fournissent plusieurs exemples précis de vin inconsommable à divers titres, soit par suite d'un mouillage excessif, soit à cause de falsifications notoire, soit par des dépôts étrangers qui s'y trouvent ajoutés.

Il est indispensable qu'une surveillance active mette un terme à pareille infraction. En outre, il est nécessaire de punir impitoyablement les mercantis de l'arrière du front qui vendent le vin aux troupes jusqu'à 8 et 10 francs le litre.

Les allocations spéciales

L'« Officiel » publie le décret suivant :

Pour le deuxième semestre de l'année 1939, l'allocation spéciale à verser, conformément au décret du 2 juin 1939, aux chefs d'exploitation et aux artisans ruraux, est fixée à 80 fr. par enfant bénéficiaire à la charge des dits exploitants et artisans ruraux à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1939.

Pour les agriculteurs chargés de famille, utilisant de la main-d'œuvre salariée, cette allocation spéciale afférente au deuxième semestre ne peut être versée aux bénéficiaires que par l'intermédiaire de la caisse d'allocations familiales.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve M. Ruffié, décédée à l'âge de 71 ans, en son domicile, rue des Jacobins.

La regrettable disparue, qui était très estimée dans notre ville, était la sœur du sympathique lieutenant-colonel Soucarre, ancien commandant du Bureau de recrutement de Cahors.

Aux obsèques, qui ont été célébrées dimanche à 15 heures, assistait une nombreuse foule qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. le lieutenant-colonel Soucarre, à Mme Soucarre, à Mme et M. Lucien Delponget, inspecteur des Contributions directes, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Mairie de Cahors

Les allocations militaires seront payées :

Jeu, 4 janvier, de 101 à 200 ; vendredi, 5 janvier, de 201 à 300 ; samedi, 6 janvier, de 301 à 400 ; lundi, 8 janvier, de 401 à 500 ; mardi, 9 janvier, de 501 à 600 ; mercredi, 10 janvier, de 601 à 700 ; jeudi, 11 janvier, de 701 à 800.

Compatriote

Dans les promotions de l'Etat-Major général de l'Armée, nous relevons le nom de M. le général de brigade Blin, qui est promu au grade de général de division.

Nous adressons nos félicitations au nouveau promu qui est un compatriote et un ancien élève du lycée Gambetta.

EDEN

Mercredi 3, samedi 6 et dimanche 7 janvier, en soirée à 20 h. 30, dimanche matinée à 15 h.

Fernand Gravey et Betty Stockfeld dans une inénarrable comédie.

FANFARE D'AMOUR

avec Carrette, Madeleine Guitty et Gaby Basset.

En première partie : un bon complément et les Actualités mondiales avec les derniers faits.

PALAIS DES FETES

Mercredi 3, samedi 6, dimanche 7 janvier, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 h.

Annabella, Tyrone Power dans un film grandiose.

SUEZ

« Telle œuvre... tel film ». En complément : Moto sur le Ring, Actualités mondiales de la semaine.

Feuilleton du « Journal du Lot » 13

L'AMOUR PIRATE

Par WILLIAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

— Je vous donnerai l'adresse de ma banque, ajouta Angèle, et je vous demanderai la vôtre. Alors, si vous changez d'idée et prolongez votre séjour ici...

— En tout cas, je resterai jusqu'à ce que j'ai retrouvé votre sac.

— Le fil :

— Cela peut être, toujours en ce

— Je ne reconnais que ma chasse au moins quelques heures...

— Cela était, vous seriez, en détective étonnant.

— Je voudrais pouvoir vous le dire dans cette circonstance.

— En toutes façons, nous

— Je suis sûr que vous en

— Précisément ! Eh bien ! je vais à la police et je serai de retour dans vingt minutes.

— Des saphirs...

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.

— J'aime cela, assura-t-il gravement. C'était un endroit extrêmement propre. Je voudrais que vous vissiez quelques-uns des « trous » où j'ai dormi pendant mon enfance !... Mais là n'est plus la question. Voulez-vous me faire connaître la somme dont vous avez besoin ? Je peux vous donner tout de suite mille dollars...

— C'est beaucoup trop ! Trois ou quatre cents me suffiront largement, mais... voici l'heure de déjeuner, voulez-vous déjeuner à ma table ? Nous arrangerons la chose en déjeunant et vous me parlerez de notre vœux.

— Rien ne me serait plus agréable que de déjeuner auprès de vous, mais je crois utile d'aller, sans tarder, à la police pour votre sac. Je serai à peine de retour pour le moment de votre dessert.

« Je crois me souvenir assez exactement de votre sac, ajouta-t-il, parce que je l'ai ramassé à l'Hôtel de New-York et arraché des mains du misérable petit cambrioleur. Il est en mailles d'or et le fermoir est fait de diamants et de pierres bleues... »

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni dimanche matin à 10 h. 15 sous la présidence de M. de Monzie.

Etaient présents : MM. de Monzie, docteur Calvet, Salanié, Nicolaï, Gayet, docteur Rougier, Rollés, Sindou, Triadou, Marmiesse, Vidallac, Duthil, Malique, Conderc, Lafage, Caminade, Marcouly, Teil.

Des remerciements sont adressés à de nombreux bienfaiteurs qui ont adressé des dons pour le bureau de bienfaisance.

Les mêmes classificateurs pour révision des propriétés non bâties ont leur mandat renouvelé.

M. Caminade est désigné comme délégué à la Chambre d'agriculture.

Le prélèvement d'une somme de 80.000 francs sur la caisse vicinale est approuvé.

Une somme de 1.500 francs est votée pour frais de location d'un garage pour l'automobile de la Cie des Sapeurs-pompier.

La répartition du montant du forfait annuel pour les bouilleurs de cru est adoptée.

Une indemnité de 500 fr. pour travaux de dactylographie est votée en faveur du garçon de bureau de la Mairie.

L'autorisation à la ville de traiter par voie d'économie pour l'internat est accordée.

Une somme de 1.500 francs est votée pour l'achat d'une machine à écrire pour le Commissariat de police.

Un crédit est voté pour renouvellement des secours accordés aux anciens serveurs de la ville, non retraités, ou à leurs veuves.

Pouvoirs sont donnés au maire pour régler la question relative à la demande d'augmentation des tarifs de taxis.

Le Conseil renouvelle leurs pouvoirs aux membres du Conseil des directeurs de la Caisse d'Épargne.

M. le docteur Calvet propose une subvention en faveur de l'Œuvre « la Goutte de lait ». Adopté.

M. Triadou propose le renouvellement du bail Dreuilhes-Fourès et du bail Roy, locataires d'immeubles appartenant à la ville. Adopté.

Une somme de 680 fr., montant des frais exposés par M. Billières pour l'acquisition du terrain Fournié, est votée.

M. Teil donne communication d'une demande d'augmentation du traitement du vétérinaire municipal.

Sur la proposition de M. Salanié, le budget primitif de l'E.P.S. (1940) est adopté.

Le budget primitif du lycée de jeunes filles (1940) et le budget primitif du bureau de bienfaisance (1940) sont votés.

M. Vidallac donne communication du budget primitif de l'hôpital-hospice (1940) et du budget primitif du bureau d'assistance (1940). Le budget de l'hôpital-hospice est, en recettes et en dépenses, de 2.897.092 fr. Adopté.

Sur le rapport de M. Sindou, le budget supplémentaire de la ville 1939 et le budget primitif de la ville 1940 sont adoptés.

M. de Monzie, avant de lever la séance, salue la mémoire de Chastanet dont il a appris la mort avec un bien vif regret. C'était une vieille figure caducienne qui ne comptait que des amis à Cahors, et notamment dans le faubourg Labarre.

M. de Monzie fait connaître la création d'une école d'aviation dans la commune de Biars. M. Salanié demande que le terrain d'aviation de Labarre ne soit pas abandonné.

M. de Monzie promet d'intervenir à cet effet, et sur question relative au chômage dont souffrent certaines industries à Cahors, il déclare qu'il s'est intéressé à cette situation et qu'il est heureux d'avoir obtenu de bons résultats.

MM. Vidallac, Lafage, Nicolaï présentent de justes observations au sujet de l'éclairage en ville, dont de nombreux quartiers sont privés complètement de lumière.

Avant de lever la séance, M. de Monzie tient à saluer les membres du Conseil municipal et rappelle qu'il y a 20 ans qu'il est maire de Cahors et 30 ans membre du Parlement.

Il adresse un émouvant hommage aux mobilisés qui ont répondu à l'appel du pays et qui sont partis à la frontière, sans jactance, mais avec un courage tranquille et une volonté résolue de défendre la patrie. Un seul sentiment s'affirme : un sentiment de fraternité.

Il se félicite qu'il n'y ait plus, en France, actuellement, qu'un parti d'union nationale conscient de son devoir et de ses responsabilités en face du péril commun.

La séance est levée à 11 h. 30.

Accident du travail

Le jeune Jean Jourdan, apprenti mécanicien chez M. Flaujac, rue Victor-Hugo, en aidant au chargement d'une camionnette, a glissé et s'est blessé, en tombant, à la jambe gauche. 11 jours d'incapacité de travail.

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.

— J'aime cela, assura-t-il gravement. C'était un endroit extrêmement propre. Je voudrais que vous vissiez quelques-uns des « trous » où j'ai dormi pendant mon enfance !... Mais là n'est plus la question. Voulez-vous me faire connaître la somme dont vous avez besoin ? Je peux vous donner tout de suite mille dollars...

— C'est beaucoup trop ! Trois ou quatre cents me suffiront largement, mais... voici l'heure de déjeuner, voulez-vous déjeuner à ma table ? Nous arrangerons la chose en déjeunant et vous me parlerez de notre vœux.

— Rien ne me serait plus agréable que de déjeuner auprès de vous, mais je crois utile d'aller, sans tarder, à la police pour votre sac. Je serai à peine de retour pour le moment de votre dessert.

« Je crois me souvenir assez exactement de votre sac, ajouta-t-il, parce que je l'ai ramassé à l'Hôtel de New-York et arraché des mains du misérable petit cambrioleur. Il est en mailles d'or et le fermoir est fait de diamants et de pierres bleues... »

— Précisément ! Eh bien ! je vais à la police et je serai de retour dans vingt minutes.

— Des saphirs...

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.

— J'aime cela, assura-t-il gravement. C'était un endroit extrêmement propre. Je voudrais que vous vissiez quelques-uns des « trous » où j'ai dormi pendant mon enfance !... Mais là n'est plus la question. Voulez-vous me faire connaître la somme dont vous avez besoin ? Je peux vous donner tout de suite mille dollars...

— C'est beaucoup trop ! Trois ou quatre cents me suffiront largement, mais... voici l'heure de déjeuner, voulez-vous déjeuner à ma table ? Nous arrangerons la chose en déjeunant et vous me parlerez de notre vœux.

— Rien ne me serait plus agréable que de déjeuner auprès de vous, mais je crois utile d'aller, sans tarder, à la police pour votre sac. Je serai à peine de retour pour le moment de votre dessert.

« Je crois me souvenir assez exactement de votre sac, ajouta-t-il, parce que je l'ai ramassé à l'Hôtel de New-York et arraché des mains du misérable petit cambrioleur. Il est en mailles d'or et le fermoir est fait de diamants et de pierres bleues... »

— Précisément ! Eh bien ! je vais à la police et je serai de retour dans vingt minutes.

— Des saphirs...

LE PREMIER DE L'AN A L'HOPITAL DU GRAND SEMINAIRE

Une charmante matinée avait été organisée à l'occasion du premier de l'An pour les blessés de l'hôpital du Grand Séminaire. Réunis dans la salle des fêtes, coquettement parée pour la circonstance, ils applaudirent tour à tour le sergent Brunet, désopilant comique trouper, un numéro de claquettes particulièrement réussi par M. Roger Iglésis, des poèmes parfaitement dits par Mlle Bontempelli, sans oublier une brillante imitation de Ch. Trénet par M. Iglésis. Ensuite un excellent goûter fut servi et chacun s'en fut emportant de cette belle fête de famille un peu du réconfort et de la joie auxquels ils ont droit, ce qui fut la meilleure récompense que pouvaient attendre les dévoués organisateurs et collaborateurs de cette matinée.

La surveillance des prix

Le Comité national de surveillance des prix ayant été saisi, à plusieurs reprises, de plaintes émanant d'agriculteurs concernant les prix excessifs qui leur sont imposés par certains vendeurs de chevaux, le Comité national a décidé de donner un avis favorable à la transmission aux parquets, aux fins de poursuites, d'un certain nombre de cas de hausses illicites sur les ventes de chevaux qui lui avaient été soumis par des Comités départementaux.

Le Comité national a pris des décisions concernant les prix des pâtes alimentaires, des tissus de coton, des papiers à lettre, papiers carbone, crayons des savons, des jouets, des briquets, etc...

Le libellé des adresses des correspondances destinées aux militaires

Le Président du Conseil communique : De fréquentes erreurs sont relevées dans le libellé des adresses des correspondances destinées aux militaires desservis par les secteurs postaux. Il a été constaté, en particulier, que dans l'indication du numéro de secteur postal, de nombreuses erreurs étaient commises par suite d'une omission, d'une adjonction ou d'une intervention de chiffres exemple : 97 à lieu de 197 ; 6003 au lieu de 603 ; 5601 au lieu de 6501).

Ces irrégularités provoquent nécessairement des retards, et malgré les recherches effectuées, il est souvent impossible d'achever les correspondances sur leur destination.

L'attention des expéditeurs est en conséquence appelée très instamment sur l'intérêt qui s'attache à libeller correctement et avec le plus grand soin les adresses des correspondances militaires.

Tribunal de simple police

Le Tribunal de simple police de Cahors dans son audience du 29 décembre a prononcé les condamnations suivantes :

Sept condamnations à une journée de travail pour violences légères, trois pour non-déclaration d'ébergement d'étrangers ; trois pour tapage nocturne ; dix pour défaut d'éclairage de bicyclette et quatre pour infractions au code de la route.

Cour d'Appel d'Agen

La Cour d'appel d'Agen a rendu son arrêt dans l'appel relevé par M. le procureur de la République contre le jugement du tribunal correctionnel de Cahors, rendu le 21 juillet 1939, pour délit de tapage nocturne et de tapage d'Ernest Jammes, condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

La Cour d'appel d'Agen a élevé la peine à 100 fr.

Tribunal départemental des pensions

M. le docteur Maurice Besse est nommé membre du tribunal départemental des pensions.

MM. les docteurs Ségala et Delport sont nommés membres suppléants.

Trouvailles

Il a été trouvé un chapeau par M. Escalier ; un chévre par M. Barrières ; une paire de gants par M. Sénac.

Leisserez-vous la toux vous épuiser ?

Aucun répit n'est permis au malheureux toussueur. Les quintes de toux lui déchirent la poitrine et l'épuisent, à moins qu'il ne sache se mettre sous la protection du Pulmoil, traitement antibactérien qui chasse le mal en s'attaquant à la cause initiale : le microbe. Les premiers résultats sont immédiats, la respiration se régule, l'expectoration se fait plus aisément, puis la toux disparaît. Si vous êtes bronchiteux, ne vous laissez pas épuiser par la toux, cicatrisez les légers chroniqueux, ne laissez pas s'altérer votre état général. Prenez sans retard du Pulmoil dont un flacon vaut 13 fr. 50. Ttes Phies et Phie Oriac à Cahors.

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.

— J'aime cela, assura-t-il gravement. C'était un endroit extrêmement propre. Je voudrais que vous vissiez quelques-uns des « trous » où j'ai dormi pendant mon enfance !... Mais là n'est plus la question. Voulez-vous me faire connaître la somme dont vous avez besoin ? Je peux vous donner tout de suite mille dollars...

— C'est beaucoup trop ! Trois ou quatre cents me suffiront largement, mais... voici l'heure de déjeuner, voulez-vous déjeuner à ma table ? Nous arrangerons la chose en déjeunant et vous me parlerez de notre vœux.

— Rien ne me serait plus agréable que de déjeuner auprès de vous, mais je crois utile d'aller, sans tarder, à la police pour votre sac. Je serai à peine de retour pour le moment de votre dessert.

« Je crois me souvenir assez exactement de votre sac, ajouta-t-il, parce que je l'ai ramassé à l'Hôtel de New-York et arraché des mains du misérable petit cambrioleur. Il est en mailles d'or et le fermoir est fait de diamants et de pierres bleues... »

— Précisément ! Eh bien ! je vais à la police et je serai de retour dans vingt minutes.

— Des saphirs...

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.

— J'aime cela, assura-t-il gravement. C'était un endroit extrêmement propre. Je voudrais que vous vissiez quelques-uns des « trous » où j'ai dormi pendant mon enfance !... Mais là n'est plus la question. Voulez-vous me faire connaître la somme dont vous avez besoin ? Je peux vous donner tout de suite mille dollars...

— C'est beaucoup trop ! Trois ou quatre cents me suffiront largement, mais... voici l'heure de déjeuner, voulez-vous déjeuner à ma table ? Nous arrangerons la chose en déjeunant et vous me parlerez de notre vœux.

— Rien ne me serait plus agréable que de déjeuner auprès de vous, mais je crois utile d'aller, sans tarder, à la police pour votre sac. Je serai à peine de retour pour le moment de votre dessert.

« Je crois me souvenir assez exactement de votre sac, ajouta-t-il, parce que je l'ai ramassé à l'Hôtel de New-York et arraché des mains du misérable petit cambrioleur. Il est en mailles d'or et le fermoir est fait de diamants et de pierres bleues... »

— Précisément ! Eh bien ! je vais à la police et je serai de retour dans vingt minutes.

— Des saphirs...

Arrondissement de Cahors

Bélaye

Décès. — Nous apprenons avec peine le décès, à l'âge de 79 ans, de M. Périé Alcide, originaire de Belfort-du-Quevey et domicilié au hameau de Latour, commune de Bélaye.

A toute la famille en deuil et en particulier à son fils, prêtre de la paroisse de Latour, nous adressons nos sincères condoléances.

Douelle

Hyméné. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Raymond Dajean avec M. Achille Crabot, quartier-maître mécanicien au port de Toulon.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Prayssac

Au bénéfice d'œuvres de guerre. — Tout récemment, les élèves du cours complémentaire (filles et garçons) avaient versé à l'Œuvre d'entraide aux soldats la somme de 400 francs.

Nous apprenons avec plaisir que les autres élèves de notre groupe scolaire viennent de verser, également, une somme de 600 francs.

Nous adressons de vives félicitations aux généreux donateurs.

Montcuq

Carnet de deuil. — Jeudi dernier, 28 décembre, on lui a tenu à Montcuq les obsèques de M. Bès François, contrôleur des douanes en retraite, décédé à Bordeaux, à l'âge de 84 ans.

M. Bès, beau-frère de Mme et M. Labeyrie, capitaine en retraite, était bien connu des Montcuquois. Chaque année, avec sa fille et son petit-fils, il était des nôtres pendant toutes les grandes vacances. Aussi une nombreuse assistance a suivi son cercueil jusqu'à la nécropole de Saint-Privat.

En cette pénible circonstance, nous adressons à Mme et M. Dieudonné, fille et gendre du regretté défunt, au jeune Dieudonné, à Mme et M. Labeyrie, à toute la famille en deuil, nos bien sincères condoléances.

Sauzet

Marché aux truffes. — Jeudi, notre marché aux truffes a été important. L'apport a été de 1.200 kilos environ, et les prix ont varié de 35 à 45 francs le kilo.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Demande en restitution. — M. Sulkowski, sujet polonais, habitant Figeac, où il jouit de la réputation d'honnête travailleur, et qui a à sa charge deux enfants privés de leur mère, a porté plainte, au commissariat de police, afin de se faire restituer un pardessus d'homme français nommé Montavas Louis, de Valleranges, dans le Gard.

Nécrologie. — Jeudi matin 28 décembre on lui a tenu les obsèques de Mme Pélaprat Sophie, âgée de 69 ans.

Mme Pélaprat était la mère de M. Pélaprat, le pâtissier avantageusement connu, aux Puits-Sainte-Marie.

La cérémonie funèbre a été suivie par un nombreux cortège de parents et d'amis des familles Pélaprat, Hémiss, Roux, etc...

A toutes les personnes touchées par ce deuil, nous adressons nos condoléances aussi vives que sincères.

Nous apprenons également les décès de Mme Virginie Tagné, veuve Alliac, 77 ans, rue des Cordeliers, et de M. Antonin-Louis Fabre, 66 ans, faubourg d'Anjou.

A toutes ces familles éprouvées nous adressons nos sincères condoléances.

Ligne autobus Dardennes. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la ligne d'autobus Dardennes ne subira pas de changement d'itinéraire.

Cette ligne rend en effet de très grands services, car elle permet l'aller et retour Toulouse, dans la même journée ; le trafic des marchandises qu'elle facilite est aussi très appréciable pour nos commerçants.

Un rhumatisme bien conseillé

...emploie le nouveau remède Gandol et quand il a constaté les résultats remarquables obtenus, il n'a qu'un regret : celui de ne pas avoir employé le Gandol plus tôt. Le Gandol calme et décongestionne les muscles en empêchant l'acide urique de se former en excès dans l'organisme. C'est le dépuratif antirhumatique le plus nouveau et le plus actif. La cure de 20 cachets est très bien supportée par l'estomac et coûte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Oriac à Cahors.

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.

— J'aime cela, assura-t-il gravement. C'était un endroit extrêmement propre. Je voudrais que vous vissiez quelques-uns des « trous » où j'ai dormi pendant mon enfance !... Mais là n'est plus la question. Voulez-vous me faire connaître la somme dont vous avez besoin ? Je peux vous donner tout de suite mille dollars...

— C'est beaucoup trop ! Trois ou quatre cents me suffiront largement, mais... voici l'heure de déjeuner, voulez-vous déjeuner à ma table ? Nous arrangerons la chose en déjeunant et vous me parlerez de notre vœux.

— Rien ne me serait plus agréable que de déjeuner auprès de vous, mais je crois utile d'aller, sans tarder, à la police pour votre sac. Je serai à peine de retour pour le moment de votre dessert.

« Je crois me souvenir assez exactement de votre sac, ajouta-t-il, parce que je l'ai ramassé à l'Hôtel de New-York et arraché des mains du misérable petit cambrioleur. Il est en mailles d'or et le fermoir est fait de diamants et de pierres bleues... »

— Précisément ! Eh bien ! je vais à la police et je serai de retour dans vingt minutes.

— Des saphirs...

— Oh ! c'était vous ! s'exclama Nick. Le secrétaire m'a dit qu'une dame désirait rester, mais...

— Alors c'était vous qui acceptiez de coucher, par galanterie, dans une buanderie.